



Société
des Régates
du Havre



AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE LIGUE DERIVEURS - FINALE

Samedi 11 juin 2022 et dimanche 12 juin 2022 (deux régates distinctes)

Autorité Organisatrice : Société des Régates du Havre (SRH)
Grade 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

En fonction des conditions sanitaires, les moyens digitaux (site internet de la Société des Régates du Havre : www.lesregates.com + groupe WhatsApp dédié) pourront être utilisés comme « Tableau Officiel ». Dans ce cas, il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront alors se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1.a.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Publiées selon la prescription fédérale.
- Disponibles en version électronique, au plus tard le premier jour de course, sur le site internet du club et sur le groupe WhatsApp dédié.

3. COMMUNICATION

- 3.1 Ainsi qu'indiqué en préambule, le site internet du club et le groupe WhatsApp dédié pourront être utilisés comme tableau officiel. Si les conditions sanitaires le permettent le tableau officiel « physique » sera situé sur la vitrine au 1^{er} étage de la SRH.
- 3.2 [DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTIONS

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte inédit « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler l'épreuve.

Prise en compte du Risque Covid 19 :

En s'inscrivant à la régate, tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régate.

4.1 La régate est ouverte aux séries suivantes :

- ILCA 4, ILCA 6 et ILCA 7
- 420
- Intersérie dériveurs doubles, intersérie dériveurs simples.

4.2 Documents exigibles à l'inscription

4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - Pour les majeurs, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Un pass sanitaire valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les concurrents âgés de 12 ans et plus à la date du samedi 11 juin 2022.

Ce pass sanitaire se présente sous les formes suivantes :

L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus 7 jours après la dernière injection) – Certificat COVID Europe ou équivalent

Ou

Le résultat d'un test antigénique de moins de 48 heures, négatif,

Ou

Le résultat d'un test RT-PCR de moins de 72 heures, négatif,

Ou

Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Seuls les concurrents ayant satisfait à l'obligation de présentation d'un pass sanitaire recevront un laissez-passer individuel (bracelet) à conserver et à présenter pour participer à la compétition.

4.4 Il n'y aura pas d'inscription physique sur place. L'inscription se fera en ligne ; les modalités d'inscription en ligne des concurrents seront précisées par avenant au présent avis de course.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau devra s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS À PAYER

5.1 Les droits requis sont les suivants : tarif de 5 € par coureur et par jour.

5.2 Conditions de remboursement :

5.2.1 En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.

5.2.2 En cas d'annulation en raison de la Crise Sanitaire, les frais d'inscriptions engagés seront remboursés en intégralité

5.3 Moyens de paiement : les modalités de paiement seront détaillées par avenant à l'avis de course.

6. PUBLICITÉ DE L'ÉPREUVE [DP]

Les bateaux devront arborer la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. Si cette règle est enfreinte, le Code de publicité World Sailing 20.9.2 s'applique.

7. PROGRAMME

7.1 Confirmation des inscriptions **par les accompagnateurs référents** : samedi 11 juin de 09h00 à 11h00 et dimanche 12 juin de 09h00 à 09h30

Les entraîneurs rempliront la fiche déclarative entraîneur à la confirmation des inscriptions (document disponible à l'adresse suivante : responsableevenement@lesregates.com)

7.2 Briefing entraîneurs/accompagnateurs le samedi 11 juin à 11h00 sur la terrasse du club et le dimanche 12 juin à 09h30

7.3 Jours de Courses, date et heure du 1er signal d'avertissement :

	Heure du 1er signal d'avertissement
Régate du samedi 11 juin	13h00 courses à suivre
Régate du dimanche 12 juin	11h00 courses à suivre

7.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30. Palmarès et cérémonie de clôture, dès que possible après les courses du dimanche 12 juin.

8. LIEUX

La zone de course est située dans la Baie du Havre (voir carte marine en annexe).

9. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont de type trapèze.

10. SYSTEME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée, de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

- 11.1** Deux courses sont nécessaires pour que l'épreuve soit validée.
- 11.2** a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score

12. ACCOMPAGNATEURS [DP]

- 12.1** Les entraîneurs et les accompagnateurs doivent se préinscrire auprès de l'Autorité organisatrice en renvoyant un mail à l'adresse suivante : responsableevenement@lesregates.com
- 12.2** Les entraîneurs rempliront, au plus tard à la confirmation d'inscription, le formulaire présentant la liste des coureurs qu'ils encadrent sur l'eau, pendant l'épreuve.
- 12.3** Les bateaux des entraîneurs/accompagnateurs seront amarrés gratuitement au ponton réservé par l'organisation dans le port de plaisance.
- 12.4** Certains bateaux entraîneurs/accompagnateurs pourront être intégrés au dispositif de sécurité, à la discrétion de l'organisateur. Les entraîneurs retenus pour faire partie du dispositif de sécurité bénéficieront de 20 litres d'essence le samedi et le dimanche après la navigation ainsi que d'un panier

13. PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15. PRIX

Les prix seront distribués aux 3 premiers de chaque série et aux 3 premières filles de chaque série si elles ne sont pas déjà récompensées.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter la Société des Régates du Havre à l'adresse suivante : responsableevenement@lesregates.com ou srh@lesregates.com – tél : 02 35 42 41 21

Prescriptions of the Fédération Française de Voile Racing Rules of Sailing 2021-2024

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

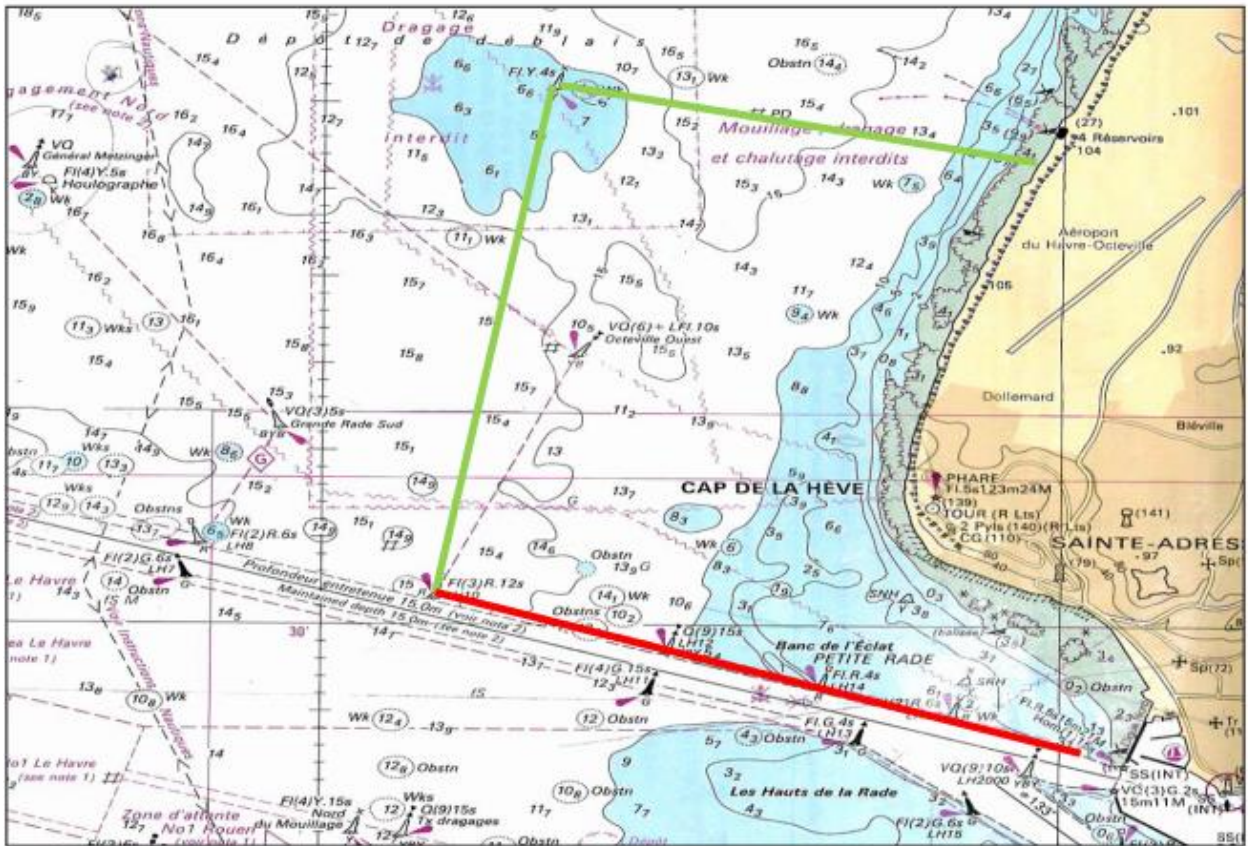
(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

ZONE DE COURSE



Navigation interdite dans le chenal du Havre

HORAIRES DE MAREE

Samedi 11 juin 2022				Dimanche 12 juin 2022			
BM	61	03h08	2,49 m	BM	72	04h10	2,10 m
PM		08h40	7,00 m	PM		09h37	7,27 m
BM	67	15h38	2,21 m	BM	78	16h38	1,89 m
PM		21h16	7,30 m	PM		22H07	7,57 m



Société
des Régates
du Havre

Liste des coureurs par entraîneur

Finale Championnat de Ligue Dériveurs

11 juin 2022 / 12 juin 2022

Société des Régates du Havre

Grade 5A

NOM et Prénom	CLUB	TEL
Identification du semi-rigide		
Adresse mail		

Déclare prendre en charge **sur l'eau** les coureurs suivants :

N° voile	NOM et Prénom des coureurs	CLUB

Je souhaite être intégré au dispositif de sécurité de la SRH : oui non

Signature:

--